



MICROFICHE N°

00337

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

Vu par le Comité National
de Documentation

00337

! REPUBLIQUE TUNISIENNE !
 ! MINISTERE DE L'AGRICULTURE !
 ! DIRECTION DU PLAN DES ANALYSES ECONOMIQUES ET !
 ! DE L'EVALUATION DES !
 ! PROJETS !

! **P** REPARATION DU PLAN QUINQUENNAL !
 ! 1977 - 1981 !
 ! ANALYSE RETROSPECTIVE DU QUATRIEME !
 ! PLAN !
 ! (1973 - 1976) !
 ! Sous comité de la Pêche !
 ! Novembre 1975 !

REPUBLIQUE TUNISIENNE

-oOo-

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

-:O:-

DIRECTION DU PLAN DES ANALYSES ECONOMIQUES
ET DE L'EVALUATION DES PROJETS.



REPARATION DU PLAN QUINQUENNAL

1977 - 1981

PHASE REPT. COLLECTIVE.

SOUS-COMITE DE L'ECHE.

TABLE DES MATIERES

- I) Evolution de la production
- II) La main d'œuvre.
- III) La flotille
- IV) L'infrastructure portuaire
- V) La recherche.
- VI) Moyens Juridiques
 - Législation de la Pêche.
 - Textes d'encouragement
- VII) Les Services
- VIII) Les Projets
- IX) Le financement.

GENÈRE LITES

Avec 1300 Kms de côte la Tunisie occupe une place Strategique en ce qui concerne les ressources Halieutiques . Le IV Plan 1973 - 1976 considère la pêche comme l'un des secteurs prioritaires.

Ainsi il a été prévu un investissement total de 19 M.D durant le IV Plan contre 11,1 M.D au cours de la première decennie 1962 - 1972 quant à la production elle doit atteindre 53000 T Soit une Amélioration de 18.200 T par rapport à 1972.

I) Evolution de la production.

La production de poisson est passée de 21000 T en 1962 à 31000 T en 1971. Soit un taux de croissance annuel moyen de 4,7%, celle de 1972 est de 34800 T.

En consequence pour atteindre l'objectif du plan il faut realiser un taux de croissance annuel moyen de 15% pour la quadreennie 73- 76

La Production de 1968 - 1975.

ANNEE	1968	69	70	71	72	73	74	75
Production	33,5	35,6	28	31	35	36	42	48

Selon le tableau ci-dessus on note que la Production globale tend vers la réalisation de son objectif à savoir 53000 T en 1976. Cette production est assurée à 80% par des privés et 20% par l'O.N.P.

Répartition de la production par type de pêche au debut et à la fin du plan.

Type de pêche	1972	1976	Amélioration prévue.
Pêche cotière	11.700	15 000	3.300
" au Chalut	9.500	15 000	5.500
" au feu	10 600	20 000	9.400
" lagunaire	1000	1.250	250
" au thon	1000	1.100	100
" au crustacées	600	650	50
" aux éponges	62	70	8
" au corail	7,5	2	
" Autres espèces	330		
Total Arrondis à	34.800	53.000	18.200

L'amélioration prévue par le IV Plan est attendue exclusivement de la pêche au feu, au chalut et cotière alors que les autres types de pêches maintiennent leur ancien niveau de production.

Les réalisations et les écarts sont fournis dans le tableau suivant et par type de pêche ce qui nous permet de dégager des conclusions pour chaque catégorie de pêche.

Evolution de la Production

	1973	1974	1975	1976
Prévision:reali:ecart				
Prévi:reali:ecart				
Prévi:actualise				
Pêche cotière	:12,55	:13 500	:14 200	:15 000
Pêche au chalut	:10 505	:11 200	:13 300	:15 000
Pêche au feu	:12 000	:15 200	:17 500	:20 000
Pêche lagunaire	:1 068	:1 100	:1 200	:1 250
Pêche au thon	:1 055	:1 100	:1 100	:1 100
Pêche aux crustacés	:605	:650	:650	:650
Pêche aux éponges	:60	:64	:68	:70
Pêche au corail	:1,5	:1,5	:2	:2
TOTAL	:37.840	:42.615	:48.040	:53.072

Prévision:reali:ecart : 36.717 - 1123 : 42.615 42686 : 48.040 47.976 : 53072 : 53528

Commentaire du tableau N°1

Il est à remarquer que l'évolution globale du secteur est satisfaisante, quant aux détails on constate que l'écart positif manifesté par la pêche cotière et la pêche au feu qui exprime un dépassement des prévisions est neutralisé par l'écart négatif de la pêche au chalut qui n'a pas atteint les normes révisées.

On constate aussi qu'au niveau des petites productions une amélioration de la pêche au corail et au crustacé, presque une stagnation de la pêche aux éponges et une difficulté exprimée par fois par un écart négatif pour la pêche au thon.

-La proportion de chaque type de pêche dans la production globale.

TYPE DE PECHE	: 1972	: 1973	: 1974	: 1975	: 1976 (p)
Pêche cotière	: 36,46 %	: 33,47 %	: 32,95 %	: 31,2%	: 30,1%
P au chalut	: 23,76 %	: 23,66 %	: 20,23 %	: 20,8	: 22,6%
P au feu	: 32,40 %	: 95,07 %	: 39,46	: 40,6	: 41,5%
P lagunaire	: 2,67 %	: 4,04 %	: 2,73	: 2,5	: 2,3
P au thon	: 2,09 %	: 1,52 %	: 1,77	: 2,2	: 2
P aux crustacés	: 2,42 %	: 1,95	: 2,74	: 2,2	: 2
P aux éponges	: 0,186%	: 0,124	: 0,10	: 0,14	: 0,13
P au Corail	: 0,025%	: 0,019	: 0,018	: 0,016	: 0,014

La presque totalité de la production de poisson est représentée par la pêche cotière, au feu et au chalut. La proportion des autres types de pêche reste faible la pêche au feu a réalisé des chiffres record.

Comparaison des prises et des ressources

L'un des objectifs de la recherche était d'estimer les ressources Nationales en vue de tracer une politique de production de long terme.

En effet les ressources sont estimées 240 000 T Ventilées sur les différents types de pêche comme suit

Categorie.	: Ressources : ex ploitables : en T	: Capture : réalisé en : 1974	: % des captures par : rapport aux Ressources
Pêche cotière	: 40 000	: 13.000	: 32,5 %
Pêche au chalut	: 40 000	: 8.500	: 21 %
Pêche pelagique (Poisson bleu :	: 150 000	: 16.500	: 11 %
Pêche lagunaire (lacs)	: 10.000	: 1.200	: 12 %
	: 240.000	: 39.200	: 16

On note que pour toute les catégories de pêche les taux des prises par rapport aux ressources sont faibles et ne sont jamais arrivées à 50%. La production de 1974 représente 16 % des ressources disponibles ce qui explique la faiblesse de l'exploitation actuelle et les possibilités importantes d'amélioration.

en conclusion malgré le pas géant réalisé par la production au cours du IV Plan la production reste faible à comparer aux ressources ajoutant à cela la concentration des pêcheurs essentiellement à Sfax, Mahdia, Sousse, Kelibia et Bizerte alors que la région de Tabarka présente un potentiel important et demeure mal exploitée.

- 1 -
Les Moyens de production prévus
à mettre en action

/_a Main d'oeuvre.

Le secteur de la pêche utilisait en 1971. 16000 personnes. Les centres de formation des pêcheurs n'ont formé jusqu'à la fin de 1971 que 350 cadres, d'où la plus grande partie de la masse ouvrière n'a pas les qualifications suffisantes pour une pêche moderne.

La réorganisation de la formation dans les centres spécialisés a eu lieu en 1972 parallèle à une action de financement des programmes de formation sur le tas.

L'équipement prévu par le IV Plan a nécessité la formation de 4100 personnes dans toutes les spécialités de la pêche. La Structure de ces emplois par qualification se présente comme suit.

A) Personnels pour la profession

- Patrons et Seconds pour la pêche au chalut	110
- Mécaniciens et aides mécaniciens	224
- Ramendeurs	132
- Patrons cotiers	610
- Motoristes	80
- Mains Pêcheurs	2618
- Techniciens de charpente Marine	60
- Ouvriers charpentiers	160
Total	<u>3994</u> arrondi à 1000

B°) cadres pour l'administration et la recherche

- Ingénieurs principaux en chefs de laboratoire	14
-- Ingénieurs T E et chefs de travaux	40
- Adjointes techniques	<u>40</u>
Total	94 arrondi à 100

La réalisation de ce projet était prévue selon les hypothèses suivantes.

- formation sur le tas par la profession de 1000 unités
- La mise en service d'autres établissements de formation notamment à Monastir, Sfax, Tabarka, Gabès, Zarzis et Mahdia.
- La formation des cadres Supérieurs et Moyens respectivement par I.I.N. .T. est l'école des pêches de Kélibia.

Tableau Récapitulatif
des réalisations

	1973	1974	1975	1976 Prevu	Totaux
<u>Cadres d'exploitation</u>					
Patrons Hauturiers	4	9	19	50	82
Mécaniciens à la Pêche	13	16	17	48	94
Techniciens de charpente	12	9	17	25	63
Patrons cotiers	-	8	9	9	26
Marins Pêcheurs	131	294	296	380	1101
Motoristes	30	70	57	60	217
Ouvriers charpentiers	41	63	62	75	241
Mécaniciens dépanneurs	-	-	-	40	40
Personnel formé sur le tas	700	700	200	120	1720
<u>Cadres d'administration</u>					
cadres Supérieurs	-	5	10	12	27
Cadres moyens	6	12	11	12	41
Total	937	1186	689	831	3652

L'écart négatif entre les prévisions et les réalisations de 348 est expliqué essentiellement par la mise en service tardive des établissements d'enseignement prévus par le Plan. (Monastir, Sfax, Tabarka Gabès). Globalement la formation de cadre a réalisé un grand pas au cours du IV Plan, et elle tend vers la réalisation de son objectif.

Commentaire des résultats

- La formation sur le tas :

Il n'existe pas une information Statistique précise quant à la quantité et la qualité des cadres formés dans les entreprises de pêche. L'estimation des cadres formés sur le tas a été faite selon deux indices à savoir l'augmentation de la flotte de pêche et le renforcement de la capacité de construction Navale. Il est à signaler que compte tenu des besoins du Secteur encadre de Maîtrise les C.F.P. de Bizerte et de Sfax sont transformés en établissements d'enseignement secondaire des pêches.

Conclusion : Malgré l'effort particulier fourni par la formation des cadres dans le secteur de la pêche la main-d'œuvre spécialisée reste très insuffisante pour le développement du secteur et on peut recommander pour le V Plan de continuer l'effort sur la formation.

/A FLOMILLE

La production additionnelle de 18.20 T prévue par le IV Plan est attendue exclusivement des équipements nouveaux qui entrent en production à partir de l'année 1973.

LES PREVISIONS DU IV PLAN EN
EQUIPEMENT.

TYPE D'EMBARCATION	SITUATION 1972	PREVISION D'EQUIPEMENT NOUVEAU	TOTAL A L'HORIZON 1966
Chalutiers	133	54	187
Lamparos	104	76	180
B. Cotières	4267	435	4702

Les réalisations

On distingue la réalisation fictive et la réalisation physique.

- La réalisation fictive.

elle est basée sur l'état des crédits FOSEP et IDA et selon les hypothèses suivantes.

1- ceux qui ont bénéficié d'un avis favorable et les décisions ont été établies aux demandeurs de prêts. constituer l'enveloppe globale du programme FOSEP.

2- ceux qui ont été réalisés et le déblocage des tranches a été effectué entre 60 et 100% constituent les réalisations effectives.

3- les dossiers ayant bénéficié d'une décision mais qui sont en cours de réalisation. Le déblocage varie entre 15% et 60% cette catégorie constitue la part qui reste à réaliser jusqu'au 1976.

a) l'enveloppe global.

chalutiers	77
lamparos	99
B. Cotières	560

b) Réalisation d'après déblocage allant de 60 - 100%

TYPES D'EMBARCATION	1973	1974	1975	TOTAL
chalutiers	16	17	15	48
lamparos	31	28	18	87
B. Cotières	80	59	74	213

LA REALISATION PHYSIQUE

Elle considère seulement les unités nouvelles qui ont intégré le Service de la production. La Situation

est arrêtée en 1974.

Remarques : 1) la différence entre la réalisation fictive et physique constitue la partie en cour de réalisation.
 2) on remarque aussi que le nombre des Barques cotières prévu a été réduit à 335 au lieu de 355.

REPARTITION DE LA FLOTTE

Port	N.B. d'unités 1972		N.B. d'unités 1974		Barques		Accroissement		Barques						
	chalutiers	lamparos	chalutiers	lamparos	cotières	chalutiers	lamparos	cotières	chalutiers	lamparos					
Tabarka	3		4		28		4		31		1		-		3
Bizerte	3	6	13	10	385				391		5		4		6
Tunis-la Goulette	17	1	19	0	78				92		2				14
Kelibia	5	30	6	42	24				94		2		12		70
Sousse	25	9	26	11	541				553		1		2		12
Monastir	1	-	2	2	37				43				2		6
Mahdia	13	30	16	47	241				251		3		7		10
Cheble		15		19	342				362				4		20
Sfax	60	3	69	4	1897				1913		9		1		16
Gabès	2		2		93				112						15
Zarzis			-	-	458				466						8
Sayada		1			69				73						4
Teboulba		1		-	72				83						11
Total	133	104	158	135	4267				4464		23		32		193

Reste à régulariser
 Chalutiers 31
 Lamparos 44
 Barques cotières 242

Conclusion :

Les résultats en matière d'équipement jusqu'au au fin 1974 sont satisfaisant et la flotille tend vers l'objectif retrace par le IV Plan. à remarquer que pour l'acquisition des chalutiers la réalisation a été possible grace à l'importation des chalutiers d'occasion.

Cette solution est considérée provisoire jusqu'à l'amélioration de Notre industrie de la construction Navale.

La construction Navale.

en 1970 avant l'apparition des textes d'encouragement de l'état à ce secteur le nombre des chantiers Navales était très réduit et estimé à 10cm avec une main d'oeuvre limitée entre 2 et 10 ouvriers par chantier et un nombre total de 100 ouvriers.

Les 60% de l'activité de ces chantiers consistaient à la réparation.

Vue l'importance particulière accordée à la pêche. Par le IV Plan et les prévisions importantes en équipement le nombre des chantiers a été multiplié par 3 avec un nombre total d'ouvriers de 1300. (voir tableau ci-dessous)

Commentaire du tableau : Repartition des chantiers de construction et réparation Navale.

Parmi les faiblesses de ce Secteur on Signale la grande dispersion des chantiers et l'absence totale des grandes unités de construction Navale ce qui implique directement une capacité de fabrication limitée, mal organisée, une qualité laisse à desirer et des délais de livraison inconnus puisqu'il s'agit d'un travail artisanal avec des moyens limités.

REPARTITION DES CHANTIERS DE
CONSTRUCTION ET DE REPARATION Navale
AVEC LEUR TAUX D'OCCUPATION 72-74

GOUVERNORAT	LOCALITE	CHANTIERS	MAIN D'OUVRE		TAUX D'OCCUPATION		
			charpen- tier	aide charpentier	Manou- vre	Cons- truction	Répara- tion
Tunis	Tunis	Chantiers Sellen	2	3	9	95%	5%
	Goulette	Marine Goulette	3	5	13	70%	30%
		Abdellatif Sellen	1	3	6	100%	-
Bizerte	Bizerte	O N P	12	25	25	70%	30%
	Menzel	SOCOMENA	2	5	7	100%	-
	Bourguiba	SOCOMENA	17	34	17	100%	-
Sousse	Sousse	O N P	3	12	15	10%	60%
		Abdellah chtioui	3	7	7	55%	45%
		Bechir Ben Amor	2	5	4	50%	50%
		Hedi Dridi	1	2	2	10%	60%
		Société de c-Navale	7	10	14	100%	-
Monastir	Sayada	Mohmoud Ajroud	1	3	5	70%	30%
	Teboulba	Mahmoud Bjemaa	2	4	4	50%	50%
		Hassen M'rad	2	3	3	50%	50%
		Ali Ben Amor	1	-	4	100%	-

Mahdia	Mahdia	Hedi bézin	1	2	3	100%	-
		Ali Besbès	1	3	2	50%	50%
		Abdelkader Mouralil		-	1	30%	70%
		Hassen M'rad	2	3	5	100%	-
Sfax	Sfax	C.N.F.	10	16	20	80%	20%
		Mohamed Sellen	4	7	15	70%	30%
		Mohamed et Hamed Sellen					
			3	6	15	70%	30%
		Tahar Sellen	2	5	10	70%	30%
		Hesaboud Sellen	3	1	4	100%	-
		Mohamed Flibeck	2	3	3	80%	20%
		Méchir B. Anor	2	5	8	30%	70%
		Abdelhamid Besbès	1	3	5	80%	20%
		Hadj Saad Sellen	3	4	6	80%	20%
		Divers					
		Mohamed Touni	9	11	15	100	
<hr/>							
		29	116	219	309	72%	28%

L'infrastructure portuaire
1) La capacité des ports Tunisiens

Ports	Effectif fin 1974	Capacité Potentielles
Tabarka	4	23
Bizerte	25	50
La Goulette	19	40
Kelibia	5	90
Sousse	37	80
Monastir	4	15
Mahdia	63	80
Chebba	19	10
Sfax	73	85
Gabès	2	12
Djerba		5
Total	292	487

I) Il s'agit uniquement des grandes unités de pêche (chalutiers et lamparos).

La capacité maximale des ports tunisiens est estimée à 285 chalutiers, 205 lamparos et 4500 Barques côtières comparée avec la flotille réalisée et prévue pour 1976 on degage les conclusions suivantes

- Un potentiel en infrastructure portuaire pour les 19 chalutiers à utiliser
- Pour les lamparos et les Barques côtières il faut envisager une infrastructure plus importante.

Le IV Plan a prévu un investissement de 7,1 M.D. pour construire des nouveaux ports à Sfax, chebba et Zarzis, pour l'aménagement des ports existants et la construction des digues abris

Les réalisations

Les ports de Zarzis et chebba sont actuellement en cours et à 20% de réalisation et devant être opérationnel au début de 1976. Par ailleurs les travaux de construction du nouveau port de sfax n'ont pas encore démarré.

Les autres opérations d'aménagement des ports existants son fournis en annex.

CONCLUSIONS

- En ce qui concerne le matériel, les conclusions sont les suivantes :
- l'application des nouvelles lignes de pêche.
 - l'importance de la pêche au thon et aux crustacés.
 - l'importance de la pêche à la main pour l'approvisionnement des nouvelles lignes.
 - l'importance de la pêche au thon et aux crustacés.

Les réalisations de la recherche.

Les réalisations de la recherche ont permis d'estimer le potentiel de la pêche au thon et aux crustacés dans les zones de pêche de la zone de pêche au thon et aux crustacés. Les réalisations de la recherche ont permis d'estimer le potentiel de la pêche au thon et aux crustacés dans les zones de pêche de la zone de pêche au thon et aux crustacés.

Les études ont été effectuées sur la zone de pêche au thon et aux crustacés. Les réalisations de la recherche ont permis d'estimer le potentiel de la pêche au thon et aux crustacés dans les zones de pêche de la zone de pêche au thon et aux crustacés.

Les expérimentations des nouvelles lignes de pêche à l'échelle de la zone de pêche au thon et aux crustacés ont permis d'estimer le potentiel de la pêche au thon et aux crustacés dans les zones de pêche de la zone de pêche au thon et aux crustacés.

Annexes :

Les annexes de cette étude ont été réalisées dans les différentes régions de la Tunisie et à différentes stations dans les différents gouvernorats.

Les annexes suivantes ont été réalisées :

- Tunis : Les de Tunis
- Sfax : Les de Sfax
- Méditerranée : Les de Méditerranée
- Sousse : Les de Sousse
- Libye : Les de Libye, Tunisie et Algérie.

Les annexes ont été réalisées dans les différentes régions de la Tunisie et à différentes stations dans les différents gouvernorats. Les réalisations de la recherche ont permis d'estimer le potentiel de la pêche au thon et aux crustacés dans les zones de pêche de la zone de pêche au thon et aux crustacés.

Tous les droits réservés. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.

Moyens Juridiques

de lois

Il s'agit d'un ensemble de décrets et arrêtés fixant l'organisation et l'encouragement de l'état au secteur. A cet effet il ya lieu de distinguer entre la législation de la pêche et les textes d'encouragement.

- a) La législation de la pêche : voir bilan en annex.
- b) Les textes d'encouragement.

en bref l'encouragement de l'état au secteur est très important et profite même d'un grand privilège et des facilités d'octroi de crédit, on peut le resumer en trois rubriques.

L'acquisition d'armement et d'engins de pêche dont le montant varie de 4000 D à 60 000 D l'investisseur profite d'une facilité de crédit de 75% plus une subvention de 15% et les 10% qui restent constituent l'auto financement.

2) Remise en état d'armement et d'engins de pêche. Le cout de ces opérations varie de 5000 à 10.000 D dont 60% sont fournis sous forme de crédit et 40% d'auto financement.

3) modernisation des armes et des engins dont le montant varie de 50 D à 1.500 D 75% crédit 15% subvention et 10% auto financement pour les trois rubriques la durée des prêts varie de 2 à 12 ans avec un taux d'intérêt de 6%.

Les Services

Il n'échappe à personne que la réalisation de l'objectif du plan à savoir l'exploitation de 5 000 T de poisson nécessite une infrastructure de distribution assez importante. D'autre part exception faite pour les quatre projets de l'O.N.P. qui renforcent un peu les Services, on note l'absence des projets relatifs à l'infrastructure de distribution qui sont aussi bien indispensables que les projets d'amélioration de la production où le goulot de rétrécissement qui entravait parfois le développement du Secteur.

La Réfrigération

Vue la nature périssable des poissons et le facteur temps qui est + long de la capture jusqu'à la commercialisation il est indispensable de conserver le produit, à fin de lui garder sa fraîcheur, où le développement de la production impose parallèlement le développement d'une chaîne de froid à travers tout le pays

En réalité la chaîne de froid existante et dont l'Office National des pêches, préside à peu près 60% se présente comme suite voir tableaux.

ETAT RECAPITULATIF DES CHAMBRES
FRIGIDES DE CONGELATION DE L.C.N.P. au 1.17.1974.

Centres	Nombres	capacité en Tonnes	Temperature
chambre n° 1	2	90) T	-20°C
chambre n° 2		20) 10)	-10°C
Tunnel)	-40°C
Sidi Daoud	2		
Tunnel		1)	-12°C
chambre		10)	- 0°C
anti-chambre		-) 88	-
chambre n°1		10)	0°C
chambre n°2		50)	0°C
Monastir	1	6	0°C
Bizerte			
chambre n°1	2	1)	0°C
" n°2		5) 9	0°C
Sousse			
chambres	3	15 T	0°C
Kelibia			
chambre	2	13 T	0°C
Sfax			
chambres	2	140T)	-20°C
Tunnels	2	6 T) 1-6	-10°C
la chebla	1	8	0°C
Zarzis			
chambres	2	14T	0°C
Medenine	1	16T	0°C
El Kantara	1	5T	0°C
Adjim	1	6T	non équipée.
Haumet Souk	1	6	0°C
Lilans	2	21T	non équipées
Gabès	1	8T	0°C
Marchés atral	4	29T	0°C
Tabarka	2	2T	0°C
La Galite	1	2T	0°C

fabriques de glace dont dispose l'O.N.P.

au 1.7.1974

Centres	Nombre	Production effective par 24 H
Bizerte	1	7 Tonnes
Kélibia	1	7 "
Sousse	1	3 "
Sfax	3	12 "
chebba	1	3
Bibans	1	3
Goulettes	1	3
Zarzis	2	2
La galite	1	0,5
Tabarka	3	0,8x3=2,4
Marché central	1	0,8
Ezzahra	2	7
Monastir	1	0,9
Etahaya	1	0,9
Zarzis	1	0,8
Nedenine	1	0,9
Houmet Souk	1	0,9
Gabès	1	0,9
	22	56 T

La chaîne de froid est mal implantée et ne peut en aucun cas faire face à tous les besoins de la Tunisie en période de pointe. Selon les tableaux ci dessus, l'O.N.P. dispose de 22 fabriques de glace pour une capacité de 56T. une capacité de Stockage dans des chambres froides de congélation et Tunnel de 479 T ajoutant à cette capacité la production de glace privée estimée à 10% de celle de l'O.N.P., on peut estimer la production Nationale de glace à 100T/j .

D'autre part, si on compare cette production de glace et ce potentiel de Stockage aux besoins journaliers du secteur, on trouve un déséquilibre important. Pour cela il faut prévoir le développement de la chaîne de froid de point de vue

- capacité de production en fonction des besoins
- Répartition géographique des fabriques de glace.

Les réalisations du IV Plan

Dans le cadre du IV Plan il a été prévu un projet de construction de 7 fabriques de glace dans les régions suivantes.

- Une à Zarzis capacité. 10T/j
- " à Tabarka " 10T/j
- " à Kerkena " 5T/j
- " à Teboulba " 5T/j
- " à Sousse " 5T/j
- " à Mahdia " 5T/j
- " à Gabès " 5T/j

Les réalisations de ce projet sont partielles et au nombre de 5 à savoir.

à Zarzis, Tabarka, Kerkena, Teboulba, et Sousse;
Il reste 2 fabriques à réaliser à Gabès et Mahdia.

En plus de ce projet de l'O.N.I. il ya eu d'autres réalisations privées dont les plus importantes celles de sellami et Kalfallah à Sfax, il s'agit de deux fabriques de glace de capacité 20T/j chaque unité.

La Transformation.

Il ya en Tunisie neuf usines de conserves de poissons bleu et de thon avec une capacité de transformation de 94T/j de poisson frais. Cette capacité est parfois dépassée.

Tableaux récapitulatif des usines de transformation de poisson en Tunisie.

Propriétaire	Implantation	Capacité
C.N.P.	Mahdia	12 T
Mrad	Mahdia	20 T
Mesmoudi	Mahdia	15 T
Saimeri	Mahdia	9 T
Mabrouk	Sousse	15 T
Passalona	Sousse	5 T
Salsedou	Sousse	5 T
C.N.P.	Sidi Bou	5 T
C.N.P.	Hamnanet	5 T

Ces usines généralement sont mixtes et traitent aussi bien le poisson que les fruits et légumes, Elles sont équipées d'un vieux matériel qui constitue un frein pour le développement de la transformation et du secteur en général. D'après le tableau ci dessus on note

1) Une capacité de transformation très limitée au niveau de chaque usine puisque le maximum qu peut transformer la meilleur usine est de 15 T/j et au niveau Nationale.

2) Le nombre d'usine est très faible si on le compare à production et aux besoins de la Tunisie.

3) L'implantation géographique des usines est très répartie car sur l'ensemble du potentiel de transformation on a
-40% à Mahdia
-30% Sousse
-10% au Cap-bon

Dans le cadre du IV Plan il n'ya pas des prévisions notables relatives à la Transformation des poissons.

Conclusion : Pour pouvoir organiser la production il serait utile, voir indispensable d'établir une industrie de transformation capable de jouer le rôle tampon pour regulariser la production.

Le Transport

L'O.N.P. dispose 80% des moyens de transport de poisson de toute la Tunisie soit 41 camions isothermes en 1972. Le Tonnage qui peut être transporté est de 200 T. En plus des centres de ventes publiques, l'O.N.P. ravitaillent toutes les collectivités publiques de la Tunisie avec un parcours moyen de 300.000 kms par an.

Le IV Plan a prévu l'achat de 20 camions dont deux sont équipés avec thermoking ainsi la capacité de transport de l'O.N.P. devient à peu près 280 T. Ce projet a été réalisé en totalité

La Commercialisation :

Dans un marché libre, le prix est la résultante de l'offre et la demande, or on constate que faute d'une infrastructure adéquate des services à savoir, conservation et transport, les productions restent sur les ports où ils sont débarqués. Il s'ensuit une baisse des prix et parfois une ruée d'où les producteurs réduisent volontairement leurs apports en organisant leurs jours de sorties à tour de rôle. On ajoute à cela le problème des Marchands qui achètent directement chez le producteur avec des prix bas et en revendant à petite quantité avec prix très élevé d'où le mécontentement du producteur et du consommateur.

- Les Projets : Ils sont fournis en annex et

Le financement :

Il a été prévu un investissement de 10 M.D. pour l'équipement et 7,7 M.D pour l'Infrastructure portuaire. Intéressant principalement les ports de chebba, Zarzis et Sfax (5,6)M.D il est à remarquer que ces chiffres ont été actualisé au cours du IV Plan.

previsions d'acquisition.

action	nombre	cout unitaire	cout Total
chalutiers	54	80.000 D	4,3 M.D.
lamparos	76	20.000 D	1,5 M.D.
Barques cotières	235	5.100 D	1,4 M.D.
(Projets BIRD)		6.000 D	1,2 M.D.
Barques cotières (FOSEP)	200		1,2 M.D.
Equipement en moteur			0,4 M.D.
barques lagunaires	4		10,0 M.D.

PRODUCTION AUX PRIX CONSTANT 1966

(1972 - 1976)

Q : Tonnes
V : 1.000 D

Catégorie de pêche	Prix 1966 D/F	1972		1973		1974		1975		1976	
		Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Pêche côtière	183	12.167	2.227	12.290	2.249	14.056	2.572	15.000	2.745	16.000	2.928
Pêche au chalut	119	7.928	943	8.688	1.034	8.634	1.027	10.000	1.190	12.000	1.428
Pêche au feu	46	10.813	497	12.877	592	16.814	775	19.500	897	22.000	1.012
Pêche légumes	200	8.915	178	1.483	297	1.167	233	1.200	240	1.250	250
Pêche au thon	196	698	137	557	109	754	116	1.100	216	1.100	216
Pêche aux crustacés	608	807	491	751	457	1.170	711	1.100	669	1.100	669
Pêche aux éponges	2.200?	62	136	64	141	43	95	68	150	70	154
Pêche au corail	7.500	75	56	7	53	8	60	5	60	8	60
Total		33.374	4.665	56.717	4.930	42.676	5.621	47.976	6.167	53.528	6.717

La Production de 1972 est de 33.374 au lieu de 35.000

PRODUCTION AUX PRIX CONSTANTS DE 1972
(1972-1976)

Q : Tonnes
V : 1.000 D

Catégorie de pêche	Prix 72 D/T/	1972		1973		1974		1975		1976	
		Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Pêche côtière	318	12.167	3.869	12.290	3.908	14.056	4.470	15.000	4.770	16.000	5.088
Pêche au chalut	188	7.928	1.491	8.688	1.633	8.634	1.623	10.000	1.880	12.000	2.256
Pêche au feu	108	10.813	1.168	12.877	1.391	16.844	1.819	19.500	2.106	22.000	2.376
Pêche lagunaire	420	891,5	374	1.483	623	1.167	490	1.200	504	1.250	525
Pêche au thon	360	698	251	557	201	754	271	1.100	396	1.100	396
Pêche aux crustacés	1.259	807	1.016	751	946	1.170	1.170	1.100	1.385	1.100	1.385
Pêche aux sponges	3.871	62	240	64	248	43	167	68	263	70	271
Pêche au corail	10.933	7,5	82	7	77	8	87	8	87	8	87
Total de Production		33.374	8.491	36.717	9.027	142.675	10.400	147.976	11.391	153.528	12.384

La Production de 1972 est de 33.374 au lieu de 35.000

Tableau II-6

Valeur de la production aux prix courants
 constants de 1966 et 1972

V= 1000 D.
Q= en T.

Catégorie de pêche	1 9 7 3		1 9 7 4		1 9 7 5		1 9 7 6	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Pêche côtière	12290	4130	14056	5636	15000	6015	16000	6416
Pêche au chalut	8688	1833	8634	3108	10000	3600	12000	4320
Pêche au feu	12877	1082	16811	1785	19500	2067	22000	2332
Pêche lagunaire	1483	850	1167	639	1200	658	1250	685
Pêche au thon	557	230	754	387	1100	564	1100	564
Pêche aux crustacés	751	967	1170	1287	1100	1213	1100	1213
Pêche aux éponges	64	159	43	150	68	239	70	247
Pêche au corail	7	86	8	113	8	111	8	111
Total production aux prix courants	36717	9337	42675	13106	47976	17013	53528	19.618
roduction aux prix constants 1966		4930		5621		6167		6717
roduction aux prix constants 1972		9027		10.100		11391		12384

ANNEXE

REPARATION DU PLAN

QUINQUENAL 1977 --- 1981

TEXTES LEGISLATIFS PREVUS PAR LE PLAN QUADRIENNAL

1973 ----- 1976 ET PROMULGUES

I.- LOIS

- LOI PORTANT CODE DU PECHEUR.
- LOI PORTANT ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PECHE EN TUNISIE.

II.- DECRETS

- DECRET PORTANT CREATION DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE.
- DECRET PORTANT ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT DE LA PECHE EN TUNISIE.
- DECRET RELATIF a L'EXERCICE DES FONCTIONS DE CHEF MECANICIEN ET DE CHEF DE QUART MECANICIEN A BORD DES NAVIRES DE COMMERCE DE PECHE.
- DECRET RELATIF A L'EXERCICE DES FONCTIONS DE CAPITAINE OU DE PATRONS, DE SECOND CAPITAINE OU DE LIEUTENANT A BORD DES NAVIRES DE COMMERCE ET DE PECHE.

III.- ARRETES

- Arrêté du Ministre de l'Agriculture portant institution des Conseils Régionaux de pêche Maritime.
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture portant création d'une zone de protection Biologique autour de Zembra.
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture relatif à la pêche à l'aide de filets trainants.
- Arrêté conjoint du Ministre de l'Intérieur et du Ministre de l'Agriculture relatif à la détention et la port d'armes par les Agents Garde-Pêches.
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture relatif à l'exercice de la pêche sous-marine de plaiissance.
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture relatif à la pêche au Corail
- Arrêté du Ministre de l'Agriculture relatif à la pêche à l'aide de tartaronne dans les régions de Té Boulba et Sayada.

TEXTES LEGISLATIFS PREVUS PAR LE PLAN QUADRIENNAL

ET EN INSTANCE DE REALISATION

I.- LOIS

- Projet de loi : Portant refonte de la législation sur la police de la Pêche.
- Projet de loi : Modifiant la loi créant l'Encouragement de l'Etat à la Pêche introduisant le principe de l'encouragement de

.../...

II. - DECRETS :

Projet de Décret : Portant encouragement de l'Etat à la Pêche introduisant le principe de l'aquaculture.

Projet de Décret : Portant lettre d'établissement dans les zones déshéritées de Tabarka-Bizerte-Kélibia.

III.- ARRETES :

Projet d'Arrêté : Réglementant la pêche au chalut en Tunisie.

Projet d'Arrêté : Fixant les montants des subventions et prêts relatifs à l'Encouragement de l'Etat à la Pêche.

Projet d'Arrêté : Fixant les conditions d'obtention des brevets de capacité relatifs à la pêche.

DIVISION DE LA LEGISLATION

ET DE LA POLICE DE LA

PECHES

LOCALISATION	NATURE DES TRAVAUX	COUT	% réalisation
La Galite	Construction d'un quai gabionné	25 000 D	%
Ghar El Melh	Execution des ouvrages de protection et d'accostage Construction des bâtiments de service et d'exploitation. Installation des V.R.D Montage d'un complexe frigorifique	1000.000 D	15 %
Salakta	Ouvrage de protection Construction de 100 m de quai à - 2,00m Approfondissement par dragage du plan d'eau de la passe d'entrée et du chenal d'accès.	230.000 D	70 %
Louza (1)	Construction d'un digue abri	300.000 D	%
SKhira	Construction d'un port de pêche : - Digue de protection et cavaliers - 180 ml d'estacades en béton à -2,00m hydro - Dragage à - 2,00 m hydro	240.000 D	90 %
Tabarka	Travaux complémentaires Construction d'une halle de marée Construction d'un bâtiment frigorifique	120.000 D	5 %
Bizerte	Dragage de vieux port	50.000 D	0 %
Kelibia	Construction d'un bâtiment administratif	38.0000 D	100 %
	" d'une halle de marée d'une cale de halage Reparation de l'installation électrique et de l'éclairage du port.	3.000 D	100 %
Sousse	Aménagement de la voie d'accès	28.000 D	100 %
	-construction d'une halle de marée		
	-Alimentation en eau + électrification -Augmentation de la capacité de la fabrique à glace	50.000 D	0 %
Mahdia	Eclairage public du port		
	Aménagement de la M C 82 au port	140.000 D	%
	Aménagement d'un chantier de construction et réparations mécaniques et navales	150.000 D	%
	Installation d'une grue		
SFAX	Vieux Port de pêche Dragage du bassin A et construction d'un embarcadere en bois	50.000 D	100 %
	-Augmentation de la capacité des chantiers de constructions et de réparations mécaniques et navales	50.000 D	0 %

Sfax	Construction d'un nouveau port de pêche	16 millions D	%
Gabès	Construction d'une usine à glace	50.000 D	%
Houmt-Souk	Balisage du chenal Aménagement du plan d'eau Construction d'un bâtiment administratif Construction d'une usine à glace Aménagement d'un atelier de réparations mécaniques et navales Electrification	31.000 D 550.000 D 100.000 D	100% 60% 0%
Chebba	Construction des ouvrages de protection et d'ouvrage d'accostage Construction des bâtiments de service et d'exploitation Installation des V.R.D. (voiries et réseaux divers) - Montage d'un complexe frigorifique	2 millions D	80%
Zarzis	Construction des ouvrages de protection et d'accostage - Dragage du chenal et du bassin - Installation des terre-pleins, voiries et réseaux divers	2,5 millions D	60%
Radès	Construction d'un appontement	38.000 D	60%
Lagune de Khenis	Travaux de dragage Constitution de deux bassins d'élevage Aménagement de ces deux bassins	400.000 D	75%
Hergla (2)	Construction d'un port de pêche	1 million D	0%
El Ataya (Kerkennah)	Construction des ouvrages de protection et d'accostage Dragage du bassin et de deux chenaux d'ac- cès à - 2,5	250.000 D	100%
Bou-Ghrara (3)	Construction d'un appontement	50.000 D	0%

(=) REMARQUE : 1) Faute d'entreprise adjudicataire
2) Les études sont en cours
3) A l'étude

FIN

37.....

VUES